

## COMMUNE DE VIGNIEU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/2025

## OBJET

## APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PARC INTERGENERATIONNEL DE LA COMMUNE DE VIGNIEU.

Conseillers en exercice	12	Quorum	7	Présents	10	Pouvoir(s)	1
Votants pour	11	Votant(s) contre	0	Abstention(s)	0		
Date de convocation	15 mai 2025						

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 20 h 00,**

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Camille REGNIER, Maire.

**Etaient présents :** Camille RÉGNIER, maire, Alain MARION, Christèle ZUCCOLO, Mickaël AUDOUAL, adjoints, Hélène GROSSELIN, Stéphane MINCHIN, Ingrid BOLDI, Sébastien RIMBOD, Céline DUBOIS, Olivier JULIA

**Etaient absents excusés :** Patrick FERRARIS, Ana-Paula DUMARTEREY

**Secrétaire de séance :** Sébastien RIMBOD

Madame le maire explique à l'assemblée que l'utilisation du parc intergénérationnel de la commune de Vignieu situé route de Suzel (ex-stade) doit être réglementée.

Madame le maire, après lecture du règlement intérieur proposé, demande au conseil municipal d'approuver ledit règlement.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOPTE** le règlement intérieur du parc intergénérationnel de la commune,

**AUTORISE** Mme le maire à signer tout document à ce sujet.

Pour copie conforme :

En mairie, le 19 mai 2025

Le (la) secrétaire de séance  
Sébastien RIMBOD



Madame le Maire  
Camille RÉGNIER

